ace?

an mil huit cent douze, à ACTE DE NAISSANCE de

heure do

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin, Second témoin .

Et ont, les déclarans et témoins,

Constaté, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins,

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

an mil huit cont douze, à ACTE DE NAISSANCE de

N.º

. Il a étě vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin. Second témoin ,

Et ont , les déclarans et témoins ,

Constaté, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture de présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d

an mil huit cent douze, à heure du

ACTE DE NAISSANCE de fil d

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par

Premier támoin, Second témoin ,

Et ont , les déclarans et témoins ,

Constaté, snivant la loi, par moi

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent douze, à

ACTE DE NAISSANCE de 61 8

heure do

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin . Second témoin .

Et ont, les déclarans et témoins,

Constaté, suivant la loi, par moi remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acts a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.